



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FORMATION PROFESSIONNALISANTE

Je soussigné(e) M./Mme.....

en qualité (1) de (Fonction au sein de l'association)

Nom de l'association sportive :

Téléphone du demandeur :

- sollicite une subvention pour formation professionnalisante
- déclare avoir pris connaissance du déroulement de l'instruction de cette demande
- déclare avoir pris connaissance du règlement des aides financières

Informations concernant la formation suivie	
Intitulé de la formation	Nom de l'organisme de formation Adresse postale et coordonnées téléphoniques

Informations concernant l'adhérent qui suit la formation	
Nom Prénom	Adresse postale et coordonnées téléphoniques

(1) seul les personnes ayant délégation de pouvoir peuvent faire une demande d'aide.

REGLEMENT DES AIDES FINANCIERES

Critères d'attribution

Le bénéficiaire indirect doit être adhérent à l'association sportive de la même discipline étudiée. Sont subventionnables : toutes les formations diplômantes d'encadrement des activités sportives contre rémunération qui sont non fédérales (ex : BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS). Sans aucune limite d'âge pour l'adhérent.

Nature et montant de l'aide

Aide financière plafonnée à 750,00 TTC euros maximum par association sportive et par an.

La procédure de demande d'aide est la suivante:

Déposer ce formulaire complété et accompagné des pièces demandées par courriel ou courrier au service contact.

Service Contact : Mairie de Montluçon - Service Sport- 1 rue des Conches CS 13249 - 03106 MONTLUCON Cedex Tel : 04.70.02.56.50 mail : servicesport@mairie-montlucon.fr

Pièces justificatives à fournir :

- une attestation de licence du bénéficiaire adhérent à l'association
- un devis ou justificatif du coût de la formation
- une attestation d'inscription auprès de l'organisme de formation agréé

L'association devra fournir une attestation de fin de formation justifiant la présence régulière du bénéficiaire. En cas de non présentation de celle ci, l'aide financière devra être restituée.

- une attestation de fin de formation

Date et signature du demandeur

Protection de vos données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous êtes informés que les données personnelles que vous communiquez au service des Sports de la Ville de Montluçon, responsable de traitement, pour l'instruction de votre demande d'aide feront l'objet de traitements de données. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.e).

Les données personnelles que vous communiquez sont destinées au service des Sports de la Ville de Montluçon. Des données sont également susceptibles d'être transmises à la Commission Sport et aux services de la Ville de Montluçon concernés par l'instruction de votre demande de votre demande d'aide (services comptables...).

Les données relatives à l'instruction du dossier de votre demande d'aide seront conservées 10 ans à compter de la clôture du dossier. Les mesures techniques et organisationnelles appropriées seront mises en œuvre afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des données personnelles recueillies.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service des Sports de la Ville de Montluçon ou notre délégué à la protection des données, par voie électronique à dpo@mairie-montlucon.fr ou voie postale à Délégué à la protection des données – Mairie de Montluçon - 1 rue des Conches - 03100 Montluçon. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Cadre réservé à l'administration

Dossier arrivé le :

Traité le :

par